



Trail des gantiers by VGA 87

Samedi 25 avril 2026

Organisation : Association VIENNE GLANE AVENTURE 87 (VGA 87)

Règlement des courses

Inscriptions :

- **499 coureurs maximum** sur l'ensemble des 2 courses (10 et 16 km).
- Age minimum de participation sur le 10 km : à partir de la catégorie cadet (U 18) = né en 2010 et avant.
- Age minimum de participation sur le 16 km : à partir de la catégorie junior (U 20) = né en 2008 et avant.
- Inscriptions en ligne jusqu'au 24/04/2026, 12h sur le site [chronométrage.com](https://chronometrage.com)
- Inscriptions sur place, si le nombre de coureurs maximum n'est pas atteint.
- **PPS obligatoire** datant de moins d'un an pour valider l'inscription (en ligne ou sur place).

Parcours et départs :

- Départs des courses : 10 km et 16 km à **18h**
- Départ et arrivée au niveau du **stade de Saint Junien – Piste d'athlétisme**

Dossards :

- Retrait des dossards le samedi 25 Avril 2026 **entre 16h et 17h30** – **stade de Saint Junien – Piste d'athlétisme** - 87200 Saint-Junien.
- Port du dossard obligatoire et visible.
- Pensez à apporter vos épingles à nourrice !

Engagements :

- **Tarif 1** – en ligne jusqu'au 19/04/26 à 23 h : **10 € pour le 10 km – 16 € pour le 16 km**
- **Tarif 2** – en ligne jusqu'au 24/04/26 à 12 h / sur place : **14 € pour le 10 km – 20 € pour le 16 km**
- **Tout engagement est ferme et définitif.**

Récompenses :

- Seront récompensés les 3 premiers au scratch (H/F) sur chaque course.
- Remise des récompenses après les courses.

Chronométrage :

- Le chronométrage est assuré par « **Le Guidon bellachon** » à l'aide de dossards électroniques.

Ravitaillements :

- 10 km – 1 ravitaillement en liquide. Ravitaillement à l'arrivée.
- 16 km – 2 ravitaillements en liquide. Ravitaillement à l'arrivée.
- **Pas de gobelet sur les ravitaillements, prévoyez votre propre gobelet.**

Vestiaires / Restauration :

- Des vestiaires et des douches sont disponibles pour les coureurs à l'arrivée.
- Présence d'un food truck pour se restaurer après la course.
- Tables et bancs mis à disposition pour partager un moment convivial.

Sécurité :

- Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent en toutes circonstances **respecter les indications des signaleurs, la route n'étant pas fermée à la circulation.**
- L'accompagnement à vélo n'est autorisé sur aucun des parcours.

Assurance / Responsabilité / Comportement :

- Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès d'ALLIANZ pour couvrir la compétition.
- Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci.
- Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.
- L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs, du fait de problèmes de santé ou d'une préparation physique insuffisante.
- Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Respect du site :

- Tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs sont prévus à cet effet.

Droit à l'image :

- Tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course « Trail des gantiers by VGA 87 » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en

vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Force majeure :

- En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours ou de la modifier.
- L'organisateur peut être forcé également à annuler l'évènement en cas de conditions météorologiques (alerte orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête), catastrophe sanitaire ou évènements politiques majeurs (guerre, attentats...).
- En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les bénévoles et aura l'obligation de les respecter.